## Conseil Général **Haut-Rhin**

## Rapport du Président

Commission Permanente du 18 JAN. 2008

**Service instructeur** Action Internationale et Transfrontalière nº 12e/02-08

Service consulté

Direction Affaires Juridiques
Direction des Finances

## Annulation de la subvention 2007 en faveur de la Chorale des Maîtres Boulangers de Mulhouse et attribution d'une nouvelle subvention 2008 au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières

Résumé: Dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières, il vous est proposé d'annuler la subvention d'un montant de 300 € allouée à la Chorale des Maîtres Boulangers de Mulhouse pour la mise à disposition d'un bus lors de l'organisation de la rencontre transfrontalière annuelle 2007 des chorales boulangères de la Regio et d'autoriser l'attribution d'une nouvelle subvention d'un montant identique pour la location d'un piano pour cette manifestation.

Par décision en date du 12 octobre 2007, l'Assemblée Départementale a voté une subvention de 300 € en faveur de la Chorale des Maîtres Boulangers de Mulhouse pour la mise à disposition d'un bus lors de la rencontre transfrontalière annuelle des chorales boulangères de la Regio le 17 octobre 2007.

En raison de l'éparpillement géographique des participants, ce déplacement initialement prévu a été annulé. La subvention allouée étant devenue sans objet, je vous propose de l'annuler.

Toutefois, comme cette manifestation, qui se tient tous les ans alternativement en France, en Allemagne et en Suisse, a connu un franc succès avec la présence de 115 choristes des trois pays, je vous propose l'attribution d'une nouvelle subvention du même montant pour la location d'un piano à hauteur de 340 € ; dépense imprévue lors de l'organisation de cette rencontre pour la Chorale des Maîtres Boulangers de Mulhouse.

L'incidence financière est prévue au programme F012, fonction 90, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 83283 du budget de l'exercice 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Charles BUTTNER